

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 40142 Numéro SIREN : 497 810 069 Nom ou dénomination : MENUISERIE GENERALE GLEMET BRILLANT

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt 6029

**MENUISERIE GENERALE GLEMET
BRILLANT**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social : ZI DE LA METAIRIE
49160 LONGUE
497 810 069 RCS ANGERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA
SARL MENUISERIE GENERALE
GLEMET BRILLANT EN
SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables des Pays de Loire

Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel
de Rennes

SARL au capital de 40 000 euros – RCS NANTES 813 744 117

N° SIRET 813 744 117 00033 – N° TVA FR92813744117 – Code APE
6920Z

Siège social : 8 rue Jack London – 44400 REZE

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Madame, Monsieur,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce par décisions unanimes des associés en date du 10 mai 2021, concernant la transformation de la société MENUISERIE GENERALE GLEMET BRILLANT société à responsabilité limitée, en Société par Actions Simplifiée, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application de l'article R 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Ma mission prenant fin avec le dépôt de mon rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

I – MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

J'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes de situation au 31 Janvier 2021, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 350 417 € sur 6 mois, contre un chiffre d'affaire de 516 694 € pour l'exercice précédent sur 12 mois, un résultat de 8 388 € sur 6 mois, des capitaux propres de 166 861 €, les emprunts et dettes financières diverses concernant des dettes bancaires à hauteur de 62 833 € et des dettes en compte courant d'associés de 15 625 €.
- Le capital social est de 120 000 €
- La valeur comptable nette des immobilisations figurant sur les comptes de situation au 31 janvier 2021 est de 170 288 € ;

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

II – MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

J'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A NANTES, le 18 MAI 2021

Guillaume CLERGEAU

Pour le CABINET GUILLAUME CLERGEAU

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

